



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2024-093

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

ARS /

R53-2024-08-05-00013 - AAP 2024 ARS 02 Unités résidentielles adultes
TSA Bretagne (9 pages) Page 3

BRET 12 -Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes - DISP /

R53-2024-09-02-00004 - Délégation de signature de Mme HANICOT,
DISP de Rennes, du 2 septembre 2024 à ses collaborateurs. (2 pages) Page 13

R53-2024-09-02-00005 - Délégation de signature de Mme HANICOT,
DISP de Rennes, du 2 septembre 2024 aux agents du département des
affaires immobilières (1 page) Page 16

DIRM /

R53-2024-08-29-00002 - Arrêté en date du 29 août 2024 portant
subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
et de pouvoir adjudicateur. (14 pages) Page 18

ARS

R53-2024-08-05-00013

AAP 2024 ARS 02 Unités résidentielles adultes
TSA Bretagne

Avis d'appel à projets médico-sociaux n° 2024-ARS-02
**Création d'une Unité résidentielle de 6 places autisme adultes en Maison d'Accueil
Spécialisé (MAS) pour adultes avec troubles du spectre de l'autisme,
en situation très complexe**

1- Objet de l'appel à projets et contexte régional :

L'inclusion des adultes avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) au sein des troubles du neurodéveloppement (TND), était l'un des cinq engagements prioritaires de la stratégie nationale pour la période 2018-2022. Celle-ci prévoyait la création de nouveaux dispositifs d'accueil et d'accompagnement pour les adultes autistes en situation très complexe, sous la forme de petites unités de vie résidentielles.

Le déploiement de cette mesure se poursuit dans le cadre de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement 2023-2027 qui a pour ambition de garantir une solution d'accompagnement à chaque personne et des interventions de qualité tout au long de la vie.

L'instruction interministérielle du 24 juin 2021 a donc prévu le déploiement d'unités de vie résidentielles pour des personnes âgées de plus de 16 ans, en situation très complexe, présentant des troubles majeurs du comportement qui nécessitent un accompagnement spécifique, de très grande proximité, un écosystème sécurisé, une architecture adaptée et des professionnels experts, notamment formés à la gestion de crise.

Ces unités devront s'intégrer dans le cadre d'un dispositif global proposant des solutions diversifiées en direction des adultes autistes et avec troubles du neurodéveloppement, coordonné avec l'offre de diagnostic et d'évaluation (CRA), ainsi que les ressources sanitaires spécialisées de la région, les autres structures d'accueil et d'accompagnement ainsi que tout dispositif susceptible de constituer une ressource pour l'établissement et ses résidents.

Dans le cadre d'un appel à projets réalisé au cours de l'année 2022, l'Agence Régionale de Santé Bretagne a retenu un premier projet de création d'unité résidentielle qui sera implanté à Paimpol, dans les Côtes d'Armor.

Afin de renforcer l'offre en Bretagne, l'Agence Régionale de Santé lance un nouvel appel à projets pour la création d'une deuxième unité résidentielle de 6 places (places de MAS renforcées), conformément à la cible fixée dans l'annexe 7 de l'instruction interministérielle du 24 juin 2021.

Les deux unités résidentielles auront une vocation régionale et les organismes porteurs devront porter une réflexion partenariale sur les processus d'admission, l'expertise en matière d'accompagnement des situations les plus complexes, leur mission d'appui/ressource en vue de partager cette expertise, en articulation avec le Centre Ressource Autisme.

L'arrêté du 16 juillet 2024 publié au recueil des actes administratifs du 16 juillet 2024, fixant le calendrier modificatif prévisionnel 2024 des appels à projets médico-sociaux sous compétence exclusive de l'ARS Bretagne, prévoit le lancement de cet appel à projets.

2- Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation :

Madame la Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES Cedex

3- Cahier des charges :

L'INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DIA/DGCS/SD3B/DGOS/R4/CNSA/A1-3/2021/134 du 24 juin 2021 relative au déploiement d'unités de vie résidentielles pour adultes autistes en situation très complexe adossées à des établissements médico-sociaux dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neurodéveloppement 2018-2022 est jointe au présent appel à projets. Elle fixe le cahier des charges des unités résidentielles.

4- Modalités d'instruction des projets :

Les projets seront analysés par les instructeurs désignés par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé, selon trois étapes ;

- Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier, conformément aux articles R.313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles (CASF) ;
- Vérification de l'adéquation aux principaux besoins décrits dans l'appel à projets (public, capacité, territoire d'intervention, délai de mise en œuvre, etc.) afin de vérifier que la demande n'est pas manifestement étrangère à l'objet de l'appel à projets, selon l'article R.313-6 du CASF ;
- Analyse des projets, en fonction des critères de sélection des projets et des modalités de notation faisant l'objet de l'annexe 1 de l'avis d'appel à projets.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (le cachet du service ou le récépissé de dépôt faisant foi).

Tout dossier ne respectant pas les textes en vigueur sera considéré comme manifestement étranger à l'appel à projets au titre du 3° de l'article R.313-6 du CASF.

Tout dossier présentant un coût excédant les crédits budgétaires alloués tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure d'appel à projets, sera rejeté au stade de l'instruction ; article R.313-6 du CASF.

Les instructeurs établiront un compte-rendu d'instruction motivé sur chacun des projets et proposeront un classement selon les critères mentionnés au point 5 du présent avis à la demande du président de la commission de sélection.

La Commission d'information et de sélection des appels à projets (CISAAP) examinera les projets et rendra son avis sous la forme d'un classement des projets, en fonction des critères de sélection et des modalités de notation présentés au point 5.

La composition de la commission a fait l'objet d'un arrêté de renouvellement le 5 juillet 2021. Un nouvel arrêté désignera les personnes qualifiées et expertes spécialement concernées par cet appel à projets.

Les porteurs de projets seront invités à cette commission par messagerie électronique. C'est pourquoi, le dossier devra indiquer l'adresse mél du porteur de projet.

L'avis de la commission, ainsi que les décisions d'autorisation de la Directrice générale de l'ARS, seront publiés au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Bretagne.

Les décisions d'autorisation seront publiées selon les mêmes modalités. Elles seront notifiées aux candidats retenus par lettre recommandée avec avis de réception et notifiées individuellement aux autres candidats.

5- Date de publication et modalités de consultation de l'avis :

Le présent avis d'appel à projets sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Bretagne et téléchargeable sur le site internet de l'ARS Bretagne : www.bretagne.ars.sante.fr.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées jusqu'au 24 novembre 2024 par messagerie à l'adresse suivante : ars-bretagne-oms-aap@ars.sante.fr.

Les réponses aux précisions sollicitées seront communiquées sur le site internet de l'ARS.

6- Modalités de dépôt des dossiers de candidatures et pièces justificatives exigibles :

Les dossiers de candidatures devront être adressés, en une seule fois et en langue française.

Les dossiers devront être réceptionnés au plus tard le jeudi 02 décembre 2024 - 17h00. Il convient de tenir compte des délais d'expédition pour respecter les délais.

Le dossier de candidature devra être composé de :

↳ un dossier de candidature papier complet en 2 exemplaires :

- soit par courrier recommandé, soit remis contre récépissé à l'accueil du siège de l'ARS (au 5^e étage) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé Bretagne
Direction des Coopérations Territoriales et de la Performance
Direction adjointe de l'Autonomie
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES Cedex

↳ un dossier de candidature électronique à transmettre :

- soit par CD ROM ou clé USB à l'adresse indiquée ci-dessus
- soit par mél à l'adresse suivante : ars-bretagne-oms-aap@ars.sante.fr.

Les exemplaires papiers devront être déposés dans une enveloppe cachetée, portant la mention « **APPEL A PROJETS n° 2024-ARS-02 – Unités résidentielles adultes TSA complexes - NE PAS OUVRIR** ».

Ils devront contenir deux sous-enveloppes :

- l'une concernant la déclaration de candidature comportant les coordonnées du candidat portant la mention : « **APPEL A PROJETS n° 2024-ARS-02 Unités résidentielles adultes TSA complexes - CANDIDATURE** »
- l'autre concernant les éléments de réponse à l'Appel à Projets portant la mention : « **APPEL A PROJETS n° 2024-ARS-02 Unités résidentielles adultes TSA complexes - PROJET** »

Les dossiers devront être paginés et reliés.

En cas de différence entre la version papier et la version électronique, il sera tenu compte de la version papier.

L'ouverture des dossiers de candidatures aura lieu à l'expiration du délai de réception des réponses.

La liste des documents contenus dans le dossier de candidature devant être transmis par le candidat devra conformément à l'article R.313-4-3 du CASF, comporter les éléments suivants :

Concernant sa candidature :

- Les documents permettant l'identification du candidat, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé (comprenant le cas échéant la composition du conseil d'administration).

- Une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du code de l'action sociale et des familles.
- Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L.313-16, L.331-5, L.471-3, L.472-10, L.474-2 ou L.474-5.
- Une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce.
- Des éléments descriptifs de son activité dans le domaine médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but médico-social tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

Concernant son projet :

- Un document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges (cf. éléments attendus en annexe 2).
- une note architecturale décrivant avec précision l'implantation, la surface et les principes d'organisation et d'aménagement des différents espaces.
- En complément, les éléments financiers suivants (R.313-4-3 CASF) :
 - o les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires ;
 - o le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation ;
 - o en cas d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service existant, le bilan comptable de cet établissement ou service ;
 - o les incidences sur le budget d'exploitation de l'établissement ou du service du plan de financement mentionné ci-dessus ;
 - o le budget prévisionnel en année pleine de l'établissement ou du service pour sa première année de fonctionnement ;
 - o La répartition prévisionnelle des emplois ;
 - o Le cas échéant, l'exposé précis des variantes proposées et les conditions de respect des exigences minimales que ces dernières doivent respecter ;
 - o Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées et le descriptif du montage juridique prévu.


L'ouverture des dossiers de candidature aura lieu à l'expiration du délai de réception des réponses.

7- Calendrier :

Date limite de réception ou dépôt des dossiers de réponse : le 02 décembre 2024
 Date prévisionnelle de réunion de la commission de sélection : 06 février 2025
 Date prévisionnelle d'ouverture : à partir de 2026

Fait à Rennes le **05 AOUT 2024**

Pour la Directrice générale
 de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
 le Directeur général-Adjoint



Malik LAHOUCINE

4/9

ANNEXE 1 : CRITERES DE SELECTION

Cf. annexe 2 de l'instruction interministérielle **du 24 juin 2021** précisant les critères de sélection des projets

Thèmes	Critères	Notation
Stratégie, gouvernance et pilotage du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise de l'opérateur dans l'accompagnement des personnes adultes autistes ; - Expérience avérée dans l'accompagnement des troubles sévères du comportement ; - Projet associatif et un projet d'établissement conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles ; - Inscription de l'établissement dans les démarches de qualité et de certification spécifiques ; - Co-construction du projet avec les acteurs du territoire, les associations d'usagers et de familles, et les ressources sanitaires et médico-sociales. 	/20
Inscription dans les dynamiques territoriales et partenariales	<ul style="list-style-type: none"> - capacité avérée à s'inscrire dans les dynamiques territoriales et à développer des coopérations avec les acteurs du territoire et notamment ; <ul style="list-style-type: none"> o Les structures sanitaires indispensables à l'accompagnement des personnes en situation très complexe (soins somatiques et soins psychiatriques...); o Les structures médico-sociales environnantes notamment dans la perspective du déploiement d'une fonction ressource en appui du territoire ; - Engagement à coopérer avec les partenaires institutionnels et plus particulièrement avec l'agence régionale de santé (ARS) et la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) dans le cadre d'un processus d'admission partagé 	/20
Accompagnement médico-social proposé et mission d'appui	<ul style="list-style-type: none"> - Modalités d'accompagnement et stratégies d'intervention en cohérence avec les RBPP, respectueuses des droits des personnes, dans une logique favorisant l'autonomie et l'autodétermination des personnes y compris dans le cadre de la gestion des troubles du comportement - Projets individualisés d'accompagnement (PIA) co-construits avec la personne et ses proches aidants, basés sur des évaluations méthodiques et des réévaluations régulières, tenant notamment compte des problématiques somatiques, des troubles socio-communicatifs et des spécificités cognitives et sensorielles ; - Modalités de participation et d'appui aux familles : la famille est partie prenante du projet de vie de la personne, et son accord est recueilli à chaque étape du processus, à travers une information compréhensible par tous, complète et régulière. - Mission de ressource et d'appui au territoire. 	/35

Moyens humains, matériels et financiers	<p>Robustesse financière et capacité à mobiliser ses ressources dans une logique de mutualisation des moyens et des expertises et d'appui au fonctionnement de l'unité (mutualisation des plateaux techniques, appui des directions et des sièges associatifs...) pour être en situation de répondre de manière adaptée aux besoins des résidents ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à déployer des plans de recrutement adaptés au profil des professionnels recherchés, à mettre en œuvre des plans de formation continue mais également des modalités d'appui aux professionnels et des prestations de supervision des pratiques professionnelles ; - Modalités d'organisation du travail favorisant des temps partagés entre l'unité résidentielle et d'autres activités (interventions dans d'autres unités, formation, supervision, etc...) ; - Projet architectural adapté, à proximité d'une structure sanitaire disposant d'un plateau technique suffisant pour réaliser les investigations somatiques dans des conditions adaptées, pouvant être appuyé par un partenariat avec un expert reconnu dans ce type de structure. 	/25
	TOTAL	/ 100

Annexe 2

DOSSIER DE CANDIDATURE

TITRE DU PROJET

--

ETABLISSEMENT PORTEUR

<ul style="list-style-type: none">- <i>Gestionnaire de la structure porteuse :</i>- <i>Structure porteuse :</i>- <i>Type d'agrément et nombre de places :</i>- <i>Etablissement de santé – plateau technique de proximité :</i>- <i>Secteur de psychiatrie de rattachement / Etablissement de proximité :</i>

COORDONNATEUR DU PROJET (contact principal):

Nom, Prénom	Fonction	Lieu d'exercice
Adresse électronique	Téléphone	

I- DESCRIPTION DE LA SITUATION AVANT- PROJET

Descriptif des principales caractéristiques du ou des organismes gestionnaires et de la structure porteuse, notamment :

- Niveau d'expertise dans le domaine de la gestion des troubles sévères du comportement, des troubles du spectre de l'autisme et plus largement des troubles du neurodéveloppement (en conformité avec les recommandations de la HAS)
- Organisation spécifique mise en place (le cas échéant) au sein de l'organisme gestionnaire

7/9

- Démarche d'évaluation des pratiques garantissant les spécificités des interventions en conformité aux RBPP de l'HAS
- Dispositif de formation déployé dans les deux années précédentes concernant l'autisme et les autres troubles du neurodéveloppement
- Ressources médicales
- Partenariats et intégration dans l'environnement garantissant l'accès aux soins : description des partenariats existants et modalités pratiques de coopération, conventions actives le cas échéant
- Analyse de la situation menant à la proposition du projet.

II- STRATEGIE, GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PROJET

- Co-construction du projet avec les acteurs du territoire, les associations d'usagers et de familles, les ressources sanitaires et médico-sociales
- Modalités de gouvernance du projet
- Inscription dans les dynamiques territoriales et modalités de partenariat avec :
 - Les structures sanitaires indispensables à l'accompagnement des personnes en situation très complexes (Handiaccès, soins somatiques, soins psychiatriques...)
 - Les structures médico-sociales environnantes.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITE RESIDENTIELLE

- Public cible
- Modalités de repérage et d'admission
- Horaires, organisation des locaux
- Modalités d'accompagnement et stratégies d'intervention médico-sociales (méthodes, outils et activités proposées)
- Modalités d'évaluation et d'intervention des partenaires sanitaires associés et cadre de recours
- Modalités de participation et appui aux familles
- Droits des usagers.

IV- FONCTION RESSOURCE DE L'UNITE RESIDENTIELLE

- Modalité de déploiement d'une fonction ressource en appui du territoire (en articulation avec les équipes mobiles intervention autisme - EMIA et les ESMS d'appui)
- Type d'actions proposées.

V- MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS

- 1) Eléments budgétaires (budget prévisionnel en annexe) ;
- 2) Ressources humaines :

8/9

- Répartition prévisionnelle des emplois
- Composition de l'équipe pluridisciplinaire
- Capacité à déployer un plan de recrutement adapté au profil des professionnels recherchés
- Modalité d'organisation du travail favorisant des temps partagés entre l'unité résidentielle et d'autres activités
- Formation, supervision
- Qualité de vie au travail.

- 3) Projet architectural
- 4) Calendrier prévisionnel de déploiement (ajustements à prévoir au regard de la date de notification des crédits par la CNSA)
- 5) Modalités d'évaluation et de suivi du projet.

BRET 12 -Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes - DISP

R53-2024-09-02-00004

Délégation de signature de Mme HANICOT, DISP
de Rennes, du 2 septembre 2024 à ses
collaborateurs.

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST A RENNES
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)
BUREAU DES AFFAIRES GENERALES

ARRETE DU 2 septembre 2024

Portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles R.113-65, D.112-10, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, R.223-2 à R.223-7, R.341-10, D.341-20, R.342-1

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 25 juillet 2024 portant délégation de à Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, à Monsieur Luc JULY, adjoint à la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes et à Monsieur Richard MENAGER, secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à l'effet de signer, au nom du Garde des Sceaux, Ministre de la justice, l'ensemble des actes, à l'exception des décrets, relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité.

ARRETE

Article 1 : il est donné délégation de signature, par ordre prioritaire, dans le cadre de l'intérim de l'exercice de ses fonctions, ou en cas d'empêchement dûment constaté à ses collaborateurs suivants :

Monsieur Luc JULY, directeur fonctionnel des services pénitentiaires du deuxième groupe, adjoint à la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Arnaud MALET, directeur des services pénitentiaires, directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Laurent ROUSSEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Fabienne LEMOINE, conseillère d'administration de la justice, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Virginie BENOIST, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Janick HAYEL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service de gestion administrative et financière du personnel à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Soizick MASSE-POLLET, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Didier GESNOUIN, ingénieur hors classe, chef du département des systèmes d'information à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Michaël GARNIER, directeur technique de l'administration pénitentiaire, chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Maryse POULELAOUEN, directrice technique, adjointe au chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Anne-Sophie CORTINOVIS, attachée d'administration de l'État, cheffe de cabinet à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, cheffe de pôle ONE à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Cécile GUILLOTTEL, directrice des services pénitentiaires, directrice des équipes de sécurité pénitentiaires à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Florence PETIT-DEQUEKER, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Leila MEDJELET, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, coordinatrice MILRV à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de Région Bretagne, Normandie et Pays de Loire, ainsi qu'affiché et consultable dans les locaux de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes.

Fait à Rennes, le 2 septembre 2024

La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Marie-Line HANICOT



BRET 12 -Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes - DISP

R53-2024-09-02-00005

Délégation de signature de Mme HANICOT, DISP
de Rennes, du 2 septembre 2024 aux agents du
département des affaires immobilières

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST A RENNES
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)

**ARRETE DU 2 septembre portant délégation de signature
Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services pénitentiaires de Rennes**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9 ;
Vu le décret n° 2017-329 du 14 mars 2017 relatif à l'agence française anticorruption instituée par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) à compter du 1^{er} octobre 2018 ;
Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 25 juillet 2024 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;
Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 2 septembre 2024 portant délégation de signature ;

ARRETE :

Article 1 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie de tous les établissements ou services pénitentiaires du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), aux agents de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont les noms suivent :

- Monsieur Michaël GARNIER, chef du département des affaires immobilières
- Madame Maryse POULELAOUEN, adjointe au chef du département des affaires immobilières
- Monsieur Patrick ROUSSEAU, chef unité maintenance au département des affaires immobilières
- Madame Odile ERNOULT, cheffe unité opérations au département des affaires immobilières
- Monsieur Josick ROUAULT, chargé d'opérations au département des affaires immobilières
- Madame Perrine DRODE, chargée d'opérations au département des affaires immobilières
- Monsieur Brice DRAPIEWSKI, chargé d'opérations au département des affaires immobilières
- Madame Catherine SEHEDIC, chargée d'opérations au département des affaires immobilières
- Madame Mathilde DESFORGES, cheffe de pôle ONE

Article 2 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie des établissements en gestion déléguée du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), à l'agent de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont le nom suit :

- Madame Elodie GODET, cheffe de l'unité de suivi des gestions déléguées (département budget et finances)
- Monsieur Olivier PEJOT, directeur technique au sein de l'unité de suivi des gestions déléguées

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 2 septembre 2024

La Directrice Interrégionale
des Services pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Marie-Line HANICOT



DIRM

R53-2024-08-29-00002

Arrêté en date du 29 août 2024 portant
subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire et de pouvoir
adjudicateur.

ARRÊTÉ n°20/2024/DIRM-NAMO/RUO

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur

La directrice interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de région Bretagne et préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, à compter du 21 août 2023

Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2022 nommant Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à compter du 1^{er} mai 2022

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 2024/SGAR/DIRM NAMO/420 du 21 août 2024 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°2023/DIRM/DSF du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, en matière d'ordonnancement secondaire

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne 2023/DIRM-NAMO/DSG du 21 août 2023 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest .

Sur proposition de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

ARRÊTE

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard - 44 100 NANTES
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

1/14

Article 1

MARCHES PUBLICS ET CONVENTIONS

1.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics, conventions)

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine SELLIER-RICHEZ, la délégation qui lui est conférée en matière d'ordonnancement secondaire par les arrêtés préfectoraux du 30 janvier et 21 août 2023 pour les BOP 113, 205 et 217 sera exercée par :

- M. Eamon MANGAN - Directeur adjoint Activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR - Directeur adjoint Sécurité maritime - Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué Activités maritimes - Nantes
- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Elodie LE RHUN - Secrétaire générale adjointe – Nantes
- Mme Céline BODENES – Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. François PETIT - Chef du service de la réglementation et de l'appui aux filières maritimes - Rennes

1.2 : reste sous la compétence exclusive de la directrice interrégionale :

- tous les marchés relevant du BOP 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » ;
- les baux et concessions de logement.

Article 2

BOP 113 : PAYSAGES, EAU ET BIODIVERSITE

2.1 Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

- M. Eamon MANGAN - Directeur adjoint Activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR - Directeur adjoint Sécurité maritime - Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué Activités maritimes - Nantes
- Mme Estelle GODART - Cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral - Nantes
- Mme Hélène LEGRAND - Adjointe à la cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral - Nantes

2.2 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, validation du service fait sous CHORUS Formulaires – CHORUS)

2.2.1 : pour les montants sans limitation de seuils

- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Céline BODENES - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes

2.2.2 : pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes

2.2.3 : pour les montants jusqu'à 15 000 € HT

- M. Adrien HARDY - Gestionnaire finances - Nantes

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard - 44 100 NANTES
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

2/14

Article 3

BOP 217: CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLES - titres 2 & 3

3.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

- M. Eamon MANGAN - Directeur adjoint Activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint Sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué Activités maritimes - Nantes
- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Elodie LE RHUN - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- Mme Céline BODENES - Secrétaire générale adjointe - Nantes

3.1.1 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

- Mme Céline BODENES - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- M. Thierry NOEL - Responsable des ressources humaines – Nantes
- Sonia AVENARD-BRICAUD – Responsable des ressources humaines – Nantes (à compter du 01/09/2024)
- Mme Stéphanie FACHON - Cheffe de l'unité action sociale, formation, santé et sécurité au travail - Nantes
- Mme Marie CHAPUIS – Référente action sociale, médecine de prévention et formation - Nantes

3.1.2 : pour les montants jusqu'à 800 € HT

- M. Michel LE RU - Président du CLAS - Brest (Titre 3)
- Mme Cindy CAULIER - Gestionnaire ressources humaines - Nantes
- Mme Patricia TIREL - Gestionnaire ressources humaines – Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Adrien HARDY - Gestionnaire finances - Nantes

3.2 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire)

- M. Eamon MANGAN - Directeur adjoint Activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR - Directeur adjoint Sécurité maritime - Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué Activités maritimes - Nantes
- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Elodie LE RHUN - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- Mme Céline BODENES – Secrétaire générale adjointe - Nantes

3.2.1 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Adrien HARDY - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Thierry NOEL - Responsable des ressources humaines – Nantes
- Sonia AVENARD-BRICAUD – Responsable des ressources humaines – Nantes (à compter du 01/09/2024)
- Mme Stéphanie FACHON - Cheffe de l'UFASST - Nantes

- Mme Marie CHAPUIS – Référente action sociale, médecine de prévention et formation - Nantes

Article 4

BOP 723 : OPERATIONS IMMOBILIERES ET ENTRETIEN DES BATIMENTS DE L'ETAT

4.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur – la signature des pièces de marchés publics (hors DC4) reste sous la compétence exclusive de la directrice interrégionale

4.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, signature DC4, constatation du service fait)

4.2.1 : pour les montants jusqu'à 50 000€ HT

- M. Eamon MANGAN - Directeur adjoint Activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint Sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué Activités maritimes - Nantes
- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Elodie LE RHUN - Secrétaire générale adjointe – Nantes
- Mme Céline BODENES – Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Ronan ROUE - Chef du service infrastructures et équipements de sécurité maritime - Brest
- M. Jean-François MION - Adjoint au chef du service infrastructures et équipements de sécurité maritime - Brest
- M. Alexis MOREL - Directeur - CROSS Etel
- M Gaëlig BATAIL - Directeur adjoint - CROSS Etel
- M. Serge CHIAROVANO - Directeur - CROSS Corsen
- M. Fabrice RICHOUE - Directeur adjoint - CROSS Corsen

4.2.2 : pour les montants jusqu'à 20 000€ HT

- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Adrien HARDY - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Thibaut DE MONTBRON - Responsable financier - CROSS Etel
- Mme Justine BOULAY - Cheffe du service administratif - CROSS Corsen

4.2.3 : pour les montants jusqu'à 10 000€ HT

- M. Sylvain CHUNIAUD - Chef du CSN – Saint-Malo (jusqu'au 30/09/24)
- M. Philippe LE NY - Chef de l'antenne de Paimpol (CSN Saint-Malo) - Paimpol
- M. Arnaud CONAN - Chef du CSN - Concarneau
- M. Jean-Marc CEVAER - Chef du CSN – Saint-Nazaire (à partir 01/09/24)
- M. Pierre VIGOUROUX - Adjoint au chef du CSN – Saint-Nazaire
- M. Patrick LOSSEC - Chef de la division phares et balises Bretagne-Ouest - Brest
- M. David LESENECHAL - Chef de la division phares et balises Bretagne-Sud - Lorient (jusqu'au 31/10/24)
- M. Bruno BOILLON - Chef de la division des Phares et Balises PAYL - Saint Nazaire
- M. Anthony MATYNIA - Chef de la division phares et balises Bretagne-Nord - Lézardrieux
- Mme Emilie BLONDEAU - Secrétaire-comptable - CROSS Corsen
- Mme Aliette LE DORZE - Secrétaire-comptable - CROSS Etel

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard - 44 100 NANTES
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

A/1422

4.3 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire – CHORUS)

- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Céline BODENES - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Adrien HARDY - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAGPB - Brest

Article 5

BOP 205 : AFFAIRES MARITIMES

5.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur

Pour les actes et pièces relatifs aux opérations de recette et de dépense sur le BOP 205 «affaires maritimes» au titre de l'action 02 «aides aux élèves de l'enseignement maritime secondaire et supérieur» et au titre de l'action 02 «subvention aux écoles privées agréées» :

- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué Activités maritimes - Nantes
- M. Yves TERTRIN - Chef du service gens de mer et enseignement maritime - Nantes
- Mme Sonia TRIVIDIC - Adjointe au chef du SGMEM - Nantes
- Mme Virginie GONTIER - Adjointe au chef du SGMEM - Nantes

5.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics, conventions)

5.2.1 : Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Ronan ROUE - Chef du SIESM - Brest
- M. Jean-François MION - Adjoint au chef du SIESM - Brest
- M. Alexis MOREL - Directeur - CROSS Etel
- M. Gaëlig BATAIL - Directeur adjoint - CROSS Etel
- M. Serge CHIAROVANO - Directeur - CROSS Corsen
- M. Fabrice RICHOU - Directeur adjoint - CROSS Corsen
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU - Cheffe du SCAM – Nantes
- M. Laurent MENGUY - Chef d'unité SCAM - Nantes

5.3 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait /ROA/BNP)

5.3.1 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Ronan ROUE - Chef du SIESM - Brest
- M. Jean-François MION - Adjoint au chef du SIESM - Brest
- M. Alexis MOREL - Directeur - CROSS Etel
- M. Gaëlig BATAIL - Directeur adjoint - CROSS Etel
- M. Serge CHIAROVANO - Directeur - CROSS Corsen
- M. Fabrice RICHOU - Directeur adjoint - CROSS Corsen
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU - Cheffe du SCAM – Nantes
- M. Laurent MENGUY - Chef d'unité SCAM - Nantes
- M. François PETIT - Chef du SRAFM - Rennes

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard - 44 100 NANTES
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

5/14

5.3.2 : pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

- M. Yann FLEURY - Chef de l'unité systèmes d'information - Nantes
- Mme Ariane PROVOST-REGAUD - Commandante patrouilleur des affaires maritimes
- M. Frédéric SCHNEIDER - Commandant patrouilleur des affaires maritimes

5.3.3 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

- M. Patrick LOSSEC - Chef de la DPB Bretagne-Ouest - Brest
- M. David LESENECHAL - Chef de la DPB Bretagne-Sud - Lorient (jusqu'au 31/10/24)
- M. Bruno BOILLON - Chef de la DPB Pays de la Loire - Saint Nazaire
- M. Anthony MATYNIA - Chef de la DPB Bretagne-Nord - Lézardrieux
- M. Thibaut DE MONTBRON - Responsable financier - CROSS Etel
- Mme Justine BOULAY - Cheffe du service administratif - CROSS Corsen
- Mme Estelle GODART - Cheffe de la MCPML - Nantes
- Mme Marie BEAUSSAN - Cheffe de l'unité réglementation et droits à produire - Rennes
- Mme Elodie LE RHUN - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- Mme Céline BODENES - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes

5.3.4 : pour les montants jusqu'à 4 000 € HT

- M. Damien LAVIGNE - Chef du SQSN - Lorient
- M. Eric BIHAVAN - Chef par intérim du SQSN - Lorient (jusqu'au 30/09/24)
- Mme Sylvie BELLOUR - Secrétaire SQSN - Nantes (Chorus DT uniquement)
- M. Sylvain CHUNIAUD - Chef du CSN - Saint-Malo (jusqu'au 30/09/24)
- M. Philippe LE NY - Chef de l'antenne de Paimpol (CSN Saint-Malo) - Paimpol
- M. Sébastien LE VEY - Chef du CSN - Brest
- M. Arnaud CONAN - Chef du CSN - Concarneau
- M. Jean-Marc CEVAER - Chef du CSN - Saint-Nazaire (à partir 01/09/24)
- M. Pierre VIGOUROUX - Adjoint au chef du CSN - Saint-Nazaire
- Mme Hélène LEGRAND - Adjointe à la cheffe de la MCPML - Nantes
- Mme Emmanuelle BOST - Médecin chef interrégional du service de santé des gens de mer - Lorient
- Mme Dominique LANDRIN - Médecin chef interrégional du service de santé des gens de mer - Lézardrieux
- Mme Jenifer ALMAS - Infirmière régionale - Nantes
- Mme Gwénaëlle FLOCH - Adjointe au chef de la DPB Bretagne-Ouest - Brest
- M. Franck GRALL - Chef d'atelier - Brest
- M. David SEVERE - Chef d'atelier adjoint - Brest
- M. Yannick CUVILLIER - Chef du CEI - Lézardrieux
- M. Thierry BENDER - Adjoint au chef de CEI - Lézardrieux
- M. David KERRELLO - Chef de pôle - Lézardrieux
- M. Philippe THIBAUT - Adjoint de la DPB Bretagne-Nord - Antenne de Saint-Malo
- M. Erwan PERON - Atelier - Saint-Malo
- M. Pierre CHELET - Adjoint au chef de la DPB Pays de la Loire - Saint-Nazaire
- M. Laurent MELET - Chef d'atelier - Saint-Nazaire
- M. Yann SANQUER - Adjoint au chef de la DPB Pays de la Loire - Chef de l'antenne des Sables d'Olonne
- M. Stéphane GUEDON - Adjoint au chef d'antenne des Sables d'Olonne
- M. Robert SCHNEIDER - Adjoint au chef de la DPB Bretagne-Sud - Lorient

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard - 44 100 NANTES
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

6/14

- Mme Hoëla SABOUREAU - Adjointe au chef de la DPB Bretagne-Sud - Cheffe de l'antenne de Concarneau
- Mme Aurélie BIDOIRE – Cheffe d’atelier - Lorient
- Mme Stéphanie FACHON - Cheffe de l’UFASSST - Nantes
- Mme Marie CHAPUIS – Référente action sociale, médecine de prévention et formation - Nantes
- Mme Jacqueline JOUVENCE – Directrice de cabinet – Nantes
- Mme Sylvie ANTONIO – Assistante de direction – Nantes (Chorus DT uniquement)

5.3.5 : pour les montants jusqu'à 800 € HT

- Mme Marie-Catherine JEZEQUEL - Magasinier - Brest
- M. Gilles MORIN - Magasinier - Brest
- Mme Gisèle LAZENNEC - Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Catherine RAOUL - Secrétaire gestionnaire - Brest
- M. Gilles LE MARTELOT - Secrétaire gestionnaire - Brest
- M. Nicolas LANNUZEL - Chef d'équipe maçonnerie - Brest
- M. Yves GUEHO - Chef du CEI de Belle-Île - Goulphar
- M. Dominique BOCLE - Magasinier - Lézardrieux
- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
- M. Patrick LECOMTE - Magasinier - Saint-Malo
- Mme Mireille GUIBERT - Secrétaire gestionnaire - Lorient
- M. Pierre-Emmanuel CABON - Chef d'équipe Génie civil - Concarneau
- M. Yannick BOUCARD - Parc de balisage - Noirmoutier
- M. Xavier PARINAUD - Chef du CEI - Saint-Nazaire
- M. Anthony LAINE - Magasinier - Saint-Nazaire
- M. Bastien DEPIERRE - Magasinier - Saint-Nazaire
- Mme Julie LAPINA - Secrétaire-gestionnaire – Saint-Nazaire
- M. Gabriel GUEGAN – Secrétaire-gestionnaire – Saint-Nazaire (à compter du 01/09/2024)
- M. Thierry LE PODER - Service technique - CROSS Etel
- M. Jean-Philippe TAVERNIER - Capitaine d’arme - CROSS Etel
- Mme Aliette LE DORZE - Secrétaire-comptable - CROSS Etel
- M. Yann LAFOREST - Service technique - CROSS Etel
- M. Pierre LANDOIS - Service technique - CROSS Corsen
- M. Dominique BON - Service technique - CROSS Corsen
- M. Jérôme BOUCHE - Capitaine d’arme - CROSS Corsen
- Mme Emilie BLONDEAU - Secrétaire-comptable - CROSS Corsen
- M. Philippe GAHINET - Second capitaine - PAM
- M. Philippe FOURNIER - Chef mécanicien - PAM
- M. Régis SOUBISE - Chef mécanicien - PAM
- M. Stéphane HELLIO - Second capitaine - PAM
- Mme Virginie BEN AZRA - Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Sylvie LE MOING - Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire comptable - Nantes
- M. Adrien HARDY - Gestionnaire comptable – Nantes
- Mme Noémie CLAUTOUR - Nantes
- Mme Sylvie VAULEON - Secrétaire du CSN - Saint-Malo
- M. Laurent GICQUEL - Inspecteur de la sécurité des navires du CSN Saint Malo - Antenne de Paimpol

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
 2 boulevard Allard - 44 100 NANTES
 Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
 dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

7/14

- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN - Saint-Nazaire
- Mme Patricia APPRIOU - Secrétaire CSN - Brest
- M. Jean-Grégory MERCIER – Secrétaire MCPML - Nantes
- M. Mickael HAMONIC - MCPML
- Mme Maryse FOUGERIT - Secrétaire gestionnaire du SRAFM - Rennes
- Mme Nathalie BRUHAUX - Secrétaire du SCAM - Nantes
- Mme Catherine LE SCODAN - Secrétaire du SGMEM – Nantes
- Mme Noria PENHOAT – Secrétaire du SGMEM - Nantes
- Mme Katia RUBIANO - Secrétaire du SGMEM - Nantes

5.4 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, validation du service fait sous CHORUS Formulaires – CHORUS)

5.4.1 : pour les montants sans limitation de seuils

- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Céline BODENES - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes

5.4.2 : pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes

5.4.3 : pour les montants jusqu'à 15 000 € HT

- M. Adrien HARDY - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAGPB - Brest

5.5 : CHORUS Formulaires (certification du service fait, fiche communication : Ordre à payer, sans limitation de seuils)

- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Céline BODENES - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Adrien HARDY - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM - Brest
- Mme Sylvie VAULEON - Secrétaire CSN - Saint-Malo
- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN - Saint-Nazaire
- Mme Julie LAPINA - Secrétaire-gestionnaire – Saint-Nazaire
- M. Gabriel GUEGAN – Secrétaire-gestionnaire – Saint-Nazaire (à compter du 01/09/2024)
- Mme Patricia APPRIOU - Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Gisèle LAZENNEC - Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Catherine RAOUL - Secrétaire gestionnaire - Brest
- M. Gilles LE MARTELOT - Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
- Mme Mireille GUIBERT - Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Virginie BEN AZRA - Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Sylvie LE MOING - Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Alette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS Etel
- Mme Emilie BLONDEAU - Secrétaire-comptable - CROSS Corsen
- Mme Jenifer ALMAS - Infirmière régionale - Nantes/Saint-Nazaire
- Mme Maryse FOUGERIT - Secrétaire gestionnaire SRAFM - Rennes

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard - 44 100 NANTES
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

8/14

- M. Jean-Grégory MERCIER - Secrétaire MCPML - Nantes
- Mme Stéphanie FACHON - Cheffe de l'UFASSST - Nantes
- Mme Marie CHAPUIS - Référente action sociale, médecine de prévention et formation - Nantes
- M. Thierry NOEL - Responsable des ressources humaines – Nantes
- Sonia AVENARD-BRICAUD – Responsable des ressources humaines – Nantes (à compter du 01/09/2024)

5.6 Recettes / titre de perception

5.6.1 : pour les montants sans limitation de seuils

- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Céline BODENES - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM - Brest

5.6.2: pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Alexis MOREL - Directeur - CROSS Etel
- M Gaëlig BATAIL - Directeur adjoint - CROSS Etel
- M. Serge CHIAROVANO - Directeur - CROSS Corsen
- M. Fabrice RICHOU - Directeur adjoint - CROSS Corsen
- M. Ronan ROUE - Chef du SIESM - Brest
- M. Jean-François MION - Adjoint au chef du SIESM - Brest

5.6.4 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

- M. Patrick LOSSEC - Chef de la DPB Bretagne-Ouest - Brest
- M. Anthony MATYNIA - Chef de la DPB Bretagne-Nord - Lézardrieux
- M. Yannick CUVILLIER - Chef du CEI - Lézardrieux
- M. David LESENECHAL - Chef de la DPB Bretagne-Sud – Lorient (jusqu'au 31/10/24)
- M. Bruno BOILLON - Chef de la DPB Pays de la Loire - Saint Nazaire
- Mme Justine BOULAY - Cheffe des services administratifs - CROSS Corsen
- M. Thibaut DE MONTBRON - Responsable financier - CROSS Etel
- M. Sylvain CHUNIAUD - Chef du CSN – Saint-Malo (jusqu'au 30/09/24)
- M. Sébastien LE VEY - Chef du CSN - Brest
- M. Arnaud CONAN - Chef du CSN - Concarneau
- M. Jean-Marc CEVAER - Chef du CSN - Saint-Nazaire (à partir 01/09/24)
- M. Pierre VIGOUROUX - Adjoint au chef du CSN - Saint-Nazaire
- Mme Gwénaëlle FLOCH - Adjointe au chef de la DPB Bretagne-Ouest - Brest
- M. Philippe THIBAUT - Adjoint au chef de la DPB Bretagne-Nord - Antenne de St-Malo
- M. Pierre CHELET - Adjoint au chef de la DPB PAYL - Saint-Nazaire
- M. Yann SANQUER - Adjoint au chef de la DPB PAYL - Chef d'antenne Sables d'Olonne
- M. Robert SCHNEIDER - Adjoint au chef de la DPB Bretagne-Sud - Lorient
- Mme Hoëla SABOUREAU - Adjointe au chef de la DPB Bretagne-Sud - Cheffe de l'antenne de Concarneau
- Mme Ariane PROVOST-REGAUD - Commandante patrouilleur des affaires maritimes
- M. Frédéric SCHNEIDER - Commandant patrouilleur des affaires maritimes

5.7 Pour l'instruction des dossiers d'arrêts temporaires des activités de pêche de la mesure n° 33 liés à la pandémie de Covid-19, d'arrêts temporaires des activités de pêche liés au Brexit, d'arrêts temporaires liés à la pêche de la sole en Golfe de Gascogne, de plans de sortie de flotte et de mesures de soutien des pêcheurs dans le cadre de l'augmentation du prix du carburant (mesure gasoil Ukraine), il est également donné subdélégation de signature, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les crédits du BOP 205, relatif entre autre au programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), au programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et aux mesures nationales relatives aux activités de pêche, aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest dont les noms suivent :

Pour les montants sans limitation de seuils :

- M. Eamon MANGAN - Directeur adjoint Activités maritimes - Rennes
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué Activités maritimes - Nantes
- M. François PETIT - Chef du SRAFM - Rennes
- Mme Marie BEAUSSAN - Adjointe au chef du SRAFM, cheffe du bureau Gestion durable des activités de pêche maritime et d'aquaculture - Rennes

Pour les montants jusqu'à 75 000 € HT :

- Mme Sandrine MENGUY - Cheffe du bureau soutien économique aux filières maritimes - Rennes
- Mme Emma EDIMO - Gestionnaire affaires économiques au SRAFM - Rennes

Cette subdélégation de signature porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses. Elle porte sur les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputés sur le BOP 205 relatif entre autre au programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et aux mesures nationales relatives aux activités de pêche.

Article 6

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Pays de la Loire, quel qu'en soit le montant :

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

Article 7

BOP 362 363 364 : PLAN DE RELANCE

7.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur – signature des pièces de marchés publics

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine SELLIER-RICHEZ, la délégation qui lui est conférée sera exercée par :

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard - 44 100 NANTES
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

10/14

- M. Eamon MANGAN - Directeur adjoint Activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint Sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué Activités maritimes - Nantes

7.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

7.2.1 : pour les montants jusqu'à 200 000 € HT

- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Elodie LE RHUN - Secrétaire générale adjointe – Nantes
- Mme Céline BODENES – Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Alexis MOREL - Directeur - CROSS Etel
- M Gaëlig BATAIL - Directeur adjoint - CROSS Etel
- M. Serge CHIAROVANO - Directeur - CROSS Corsen
- M. Fabrice RICHOU - Directeur adjoint - CROSS Corsen
- M. Ronan ROUE - Chef du SIESM - Brest
- M. Jean-François MION - Adjoint au chef du SIESM - Brest

7.2.2 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Thibaut DE MONTBRON - Responsable financier - CROSS Etel
- Mme Justine BOULAY - Cheffe des services administratifs - CROSS Corsen
- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Aliette LE DORZE - Secrétaire-comptable - CROSS Etel
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Adrien HARDY - Gestionnaire finances - Nantes

7.3 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire – CHORUS) :

- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Céline BODENES - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Adrien HARDY - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAGPB - Brest

Article 8

BOP 348 : PERFORMANCE ET RESILIENCE DES BATIMENTS DE L'ETAT ET DE SES OPERATEURS

8.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur – la signature des pièces de marchés publics (hors DC4) reste sous la compétence exclusive de la directrice interrégionale

8.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, signature DC4, constatation du service fait)

8.2.1 : pour les montants jusqu'à 50 000€ HT

- M. Eamon MANGAN - Directeur adjoint Activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint Sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué Activités maritimes - Nantes

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard - 44 100 NANTES

Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Elodie LE RHUN - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- Mme Céline BODENES - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Ronan ROUE - Chef du SIESM - Brest
- M. Jean-François MION - Adjoint au chef du SIESM - Brest
- M. Alexis MOREL - Directeur - CROSS Etel
- M Gaëlig BATAIL - Directeur adjoint - CROSS Etel
- M. Serge CHIAROVANO - Directeur - CROSS Corsen
- M. Fabrice RICHOU - Directeur adjoint - CROSS Corsen

8.2.2 : pour les montants jusqu'à 20 000€ HT

- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Adrien HARDY - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Thibaut DE MONTBRON - Responsable financier - CROSS Etel
- Mme Justine BOULAY - Cheffe des services administratifs - CROSS Corsen

8.2.3 : pour les montants jusqu'à 10 000€ HT

- M. Patrick LOSSEC - Chef de la DPB Bretagne-Ouest - Brest
- M. Anthony MATYNIA - Chef de la DPB Bretagne-Nord - Lézardrieux
- M. David LESENECHAL - Chef de la DPB Bretagne-Sud - Lorient (jusqu'au 31/10/24)
- M. Bruno BOILLON - Chef de la DPB Pays de la Loire - Saint Nazaire
- Mme Emilie BLONDEAU - Secrétaire-comptable - CROSS Corsen
- Mme Aliette LE DORZE - Secrétaire-comptable - CROSS Etel

8.3 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire - CHORUS)

- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Céline BODENES - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Adrien HARDY - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAGPB - Brest

Article 9 : BOP 349 : FONDS DE TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE DECONCENTRE

9.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur - la signature des pièces de marchés publics (hors DC4) reste sous la compétence exclusive de la directrice interrégionale

9.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, signature DC4, constatation du service fait)

9.2.1 : pour les montants jusqu'à 50 000€ HT

- M. Eamon MANGAN - Directeur adjoint Activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR - Directeur adjoint Sécurité maritime - Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué Activités maritimes - Nantes
- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
 2 boulevard Allard - 44 100 NANTES
 Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
 dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

- Mme Elodie LE RHUN - Secrétaire générale adjointe – Nantes
- Mme Céline BODENES – Secrétaire générale adjointe - Nantes

9.2.2 : pour les montants jusqu'à 20 000€ HT

- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Adrien HARDY - Gestionnaire finances - Nantes

9.3 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire – CHORUS)

- Mme Sophie ROUX - Secrétaire générale - Nantes
- Mme Céline BODENES - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Hugo RACINE - Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Adrien HARDY - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAGPB - Brest

Article 10 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 13/2024/DIRM-NAMO/RUO du 19 juin 2024, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

Article 11 :

La directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche-Ouest et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des régions Pays de la Loire et Bretagne.

Fait à Nantes, le 29 août 2024

La directrice interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Sandrine SELLIER-RICHEZ
Directrice interrégionale de la mer
Nord Atlantique - Manche Ouest

Ampliatiions :

- Préfecture de la région Bretagne (secrétariat régional pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens)
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification ; original: chrono/SEC-DIRM NAMO)
- Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, secrétariat général, centre de prestations comptables mutualisées
- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, (pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.